

S.A. D'IETEREN N.V.
Rue du Mail, 50
1050 Bruxelles
N° entreprise 0403448140
RPM Bruxelles

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA S.A. D'IETEREN,
TENUE A BRUXELLES AU SIEGE SOCIAL
LE JEUDI 26 MAI 2011 A 15 HEURES.**

La séance est ouverte à 15h00 heures sous la présidence de M. Roland D'IETEREN, Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

Monsieur le Président de l'Assemblée désigne comme secrétaire... *M. Maurice P. PERIER* et s'adjoint comme scrutateurs, *Mme Anne VERBEECK* et *M. Nicolas D'IETEREN*.

Monsieur le Président expose que les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées, conformément à l'article 25 des statuts, dans les journaux suivants :

1. Le Moniteur Belge du 26 avril 2011 dans les deux langues nationales ;
2. L'Echo du 26 avril 2011 ;
3. De Tijd du 26 avril 2011.

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau après qu'ils aient été paraphés par les membres du bureau. En outre, les actionnaires en nom ainsi que les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par lettre missive adressée dans le délai légal.

Tous les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux prescriptions relatives au dépôt des titres.

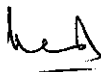
Monsieur le Président fait signer par les membres du bureau la liste des présences ci-annexée, qui constate que *43* actionnaires sont présents ou représentés, réunissant *37.501.444* parts sociales et *5.500.000* parts bénéficiaires, soit au total *37.501.444* voix.

En conséquence, la présente Assemblée Générale est légalement et valablement constituée pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

hds

- 1 **Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2010. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2010.**
- 2 **Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010, en ce compris la répartition du bénéfice.**
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010, en ce compris la répartition du bénéfice.
- 3 **Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.**
Proposition de donner décharge, par vote séparé
 - 3.1 aux administrateurs
 - 3.2 au commissairepour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.
4. **Renouvellement de mandats d'administrateur. Constatation de la fin d'un mandat d'administrateur indépendant et du remplacement du représentant permanent d'un administrateur personne morale. Nomination d'un administrateur indépendant**
 - 4.1. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre BIZET pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015
 - 4.2. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de M. Nicolas D'IETEREN pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015
 - 4.3. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de M. Maurice PERIER pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015
 - 4.4. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de M. Olivier PERIER pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015
 - 4.5. Constatation de la fin du mandat d'administrateur de M. Gilbert van MARCKE de LUMMEN, et du remplacement de M. Etienne HEILPORN par M. Gilbert van MARCKE de LUMMEN comme représentant permanent de la sca NAYARIT PARTICIPATIONS à la date de la présente Assemblée
 - 4.6. Proposition de nommer Mme Michèle SIOEN comme administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et de la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.
- 5 **Renouvellement du mandat de commissaire**

Proposition, sur la recommandation du Comité d'audit, de renouveler le mandat de commissaire de la société BDO scrl, représentée par MM. Hughes FRONVILLE et Félix FANK, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 moyennant le respect des dispositions de l'article 156 du Code des sociétés, et de porter à EUR 191.500 htva sa rémunération annuelle pour le contrôle des comptes statutaires et consolidés



* * *

Avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour, le Président fait part à l'Assemblée de ce que, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 27 novembre 1973, les informations économiques et financières ont été communiquées au Conseil d'entreprise de notre société lors d'une réunion tenue le 23 mai 2011. Le procès-verbal de cette réunion est repris en annexe.

Il n'est pas donné lecture des rapports de gestion et du Commissaire dont les actionnaires ont pu prendre connaissance.

Le Président ouvre les débats. Il est répondu aux différentes questions posées par les actionnaires.

* * *

Statuant sur le point 2 de l'ordre du jour, l'Assemblée, à l'unanimité (ou ~~avec~~ ~~voix pour, voix contre et abstentions~~), approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010, qui portent tant à l'actif qu'au passif du bilan, une somme de EUR 2.769.268.506,56.

Le Président confirme que le dividende brut de EUR 0,425 par part sociale et de EUR 0,053125 par part bénéficiaire sera payable contre remise du coupon n° 1 à partir du 6 juin 2011.

Statuant sur le point 3.1 de l'ordre du jour, l'Assemblée, ~~à l'unanimité~~ (ou avec ~~37.478.833~~ voix pour, ~~22.311~~ voix contre et abstentions), donne décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Statuant sur le point 3.2 de l'ordre du jour, l'Assemblée, ~~à l'unanimité~~ (ou avec ~~31.478.833~~ voix pour, ~~22.311~~ voix contre et abstentions), donne décharge au commissaire pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Statuant sur le point 4 de l'ordre du jour, l'Assemblée décide, par votes séparés :

- Point 4.1. : de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre BIZET pour une durée de 4 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015. Cette résolution est adoptée ~~à l'unanimité~~ (ou avec ~~37.478.833~~ voix pour, ~~304.478~~ voix contre et abstentions).
- Point 4.2. : de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas D'IETEREN pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015. Cette résolution est adoptée ~~à l'unanimité~~ (ou avec ~~36.401.684~~ voix pour, ~~1.099.460~~ voix contre et abstentions).
- Point 4.3. : de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Maurice PERIER pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015. Cette résolution est adoptée ~~à l'unanimité~~ (ou avec ~~36.213.618~~ voix pour, ~~1.287.516~~ voix contre et abstentions).

- Point 4.4. : de renouveler le mandat d'administrateur du Monsieur Olivier PERIER pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015. Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité~~ (ou avec 36.213.628 voix pour, 1.287.516 voix contre et abstentions).
- Point 4.5. : l'Assemblée constate la fin du mandat d'administrateur de Monsieur GILBERT van MARCKE de LUMMEN, et le remplacement de M. Etienne HEILPORN par M. Gilbert van MARCKE de LUMMEN comme représentant permanent de la sca NAYARIT PARTICIPATIONS à la date de la présente Assemblée. Cette résolution n'appelle pas de décision.
- Point 4.6. : de nommer Mme Michèle SIOEN comme administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et de la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015. Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité~~ (ou avec 37.451.584 voix pour, 49.560..... voix contre et abstentions).

Statuant sur le point 5 de l'ordre du jour, l'Assemblée, à ~~l'unanimité~~ (ou avec 37.477.604 voix pour, ..23.542..... voix contre et abstentions), renouvelle le mandat de commissaire de la société BDO scrl, représentée par MM. Hughes FRONVILLE et Félix FANK, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 moyennant le respect des dispositions de l'article 156 du Code des sociétés, et de porter à EUR 191.500 htva sa rémunération annuelle pour le contrôle des comptes statutaires et consolidés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à ..15... heures. 35'

Dont procès-verbal établi aux lieu et date ci-dessous.

Bruxelles, le 26 mai 2011.

Le Secrétaire,

Les Scrutateurs,

Le Président,

